

*Canton de Harnes*

*Arrondissement de Lens*

*Département du Pas-de-Calais*

*Téléphone : 03.21.13.02.31*

*Télécopie : 03.21.13.02.40*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Noyelles-sous-Lens,**

**Monsieur Alain ROGER**

**MAIRE de Noyelles-sous-Lens  
Vice-Président de la  
Communauté d'Agglomération de  
Lens-Liévin**

**À**

***Mesdames et Messieurs les Adjointes  
Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Municipaux***

**62221 NOYELLES-sous-LENS**

*Nos réf : AR/MG/SM/VVL*

**Affichage le : 22 juin 2022**

**Transmis le : 23 juin 2022**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JUIN 2022**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle DHONDT, Adjointes, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE, Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne PIETRASZKIEWIECZ, Valérie SIKORA, Fatima TORCHI, Jérôme CARON, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU, Conseillers Municipaux).\*\*\*\*\*

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : MM.Mickaël KOPREK (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT), Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Conseillers Municipaux).\*\*\*\*\*

Madame Françoise LORIOT a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.\*\*\*\*\*

**1) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022 :**

***- Monsieur Le Maire : avez-vous des questions ou des observations ?***

***Non ?***

***Quels sont ceux qui sont pour ?***

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>25</b>		
<b>Noyelles, c'est vous</b>	<b>4</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

**2) ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DE COMMISSIONS MUNICIPALES :**

***\* Actions citoyennes, démocratie participative et cadre de vie du 02 février 2022 :***

***- Monsieur Le Maire : des questions ?***

***Quels sont ceux qui sont pour ?***

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>25</b>		
<b>Noyelles, c'est vous</b>	<b>4</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

*\* Actions citoyennes, démocratie participative et cadre de vie du 17 mai 2022 :*

*- Monsieur Le Maire : là également, des questions ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

*\* Enseignement – jeunesse du 25 mai 2022 :*

*- Monsieur Le Maire : et la troisième commission.*

*Là également, pas de questions, nous pouvons passer au vote ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

### **3) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

#### ***\* ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

**2022-69** : signature d'un contrat de location avec la société CCLS LEASING pour un copieur KONICA MINOLTA BH C 300I qui sera installé au service communication de la mairie.

La location s'effectue pour une durée de 39 mois de loyers s'élevant à 530 € H.T, payable trimestriellement.

Signature d'un contrat de maintenance et de facturation à la copie avec la société DOCUMENT SOLUTIONS 62.

Le prix de la copie noire est de 0,0041 € HT/page et pour la couleur de 0,041 € HT/ page.

**\* BIBLIOTHÈQUE :**

**2022-68 :** signature d'une convention avec l'association LIS AVEC MOI représentée par Madame Isabelle SAGNET, Directrice et relative à 10 séances de lecture à voix haute qui se dérouleront sur l'année 2022 sous forme de séances de 2h00, d'un montant de 140 €/séance.

Le montant des prestations s'élève à 1 400,00 € T.T.C.

**\* CULTURE :**

**2022-63 :** signature d'un contrat de cession avec l'entreprise SUR MESURES PRODUCTIONS représentée par Monsieur Florian HANSSSENS, Gérant et relatif à une formule spectacle vivant intitulé «Formule Marielle Duroule : Plumes et Paillettes » qui se déroulera à la salle des fêtes de Noyelles-sous-Lens le 1<sup>er</sup> mai 2022.

Le montant de cette prestation s'élève à 3 000 € T.T.C.

**2022-64 :** signature d'un contrat de cession avec l'association DYNAMO représentée par Madame Camille BAILLEUX, Directrice et relatif à un spectacle intitulé « KARAOKAY LIVE » qui se déroulera le 03 juin 2022 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 875,87 € T.T.C.

**\* JEUNESSE :**

**2022-65 :** signature d'une convention de partenariat avec l'association les « Gamins exceptionnels » représentée par Madame Christèle LEROY agissant en qualité de membre de la collégiale et relatif à un partenariat rendant possible l'accueil des enfants en situation de handicap.

Ce partenariat représente un engagement et un soutien du projet associatif.

La collectivité s'engage à octroyer la somme de 210 €, soit un coût forfaitaire de 0,03 € par habitants pour bénéficier des missions.

Le montant de l'adhésion à destination des structures s'élève à 80 € / structure.

Le montant total pour la commune s'élève donc à 290 €.

**2022-66 :** dépôt d'un dossier de demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du projet de rénovation de la structure adolescente « LE CUBE » situé 93 rue de Courtaigne.

Cette subvention concerne les équipements dédiés exclusivement à des activités qui sont bénéficiaires d'une prestation de service ordinaire

L'assiette subventionnable est fixée à 40% des dépenses éligibles avec un montant minimum de 1 000 € allant jusqu'à 200 000 € maximum.

Le coût des travaux est estimé à 21 123, 25 € H.T.

Le montant maximum de la subvention sollicitée s'élève à 8 449,30 €.

**\* CENTRE SOCIAL :**

**2022-67 :** signature d'une convention avec Monsieur FOURMEAUX Sébastien « SEB SONO » dans le cadre du repas bouche en cœur qui se déroulera le 1<sup>er</sup> juin 2022 à la salle des fêtes et relative à une prestation d'animation musicale KARAOKE.

Le montant de la prestation s'élève à 150 €.

- **Monsieur Le Maire :** *si vous avez des questions, je suis là pour y répondre.*

***Pas de questions ?***

***Nous pouvons passer au point suivant.***

**4) AUTORISATION DE PROGRAMME – PARC CANAL DE LA SOUCHEZ :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal son autorisation de programme pour le « Parc Canal de la Souchez ».

Il propose d'augmenter le montant de cette autorisation de programme de 186 000 € et d'augmenter d'une année.

\* Situation au 26 janvier 2022 :

Autorisation de programme	Crédits de paiement					
	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022
625 000,00 €	15 066,60 €	8 700,87 €	8 121,04 €	23 978,87 €	16 627,33 €	552 505,29 €

Monsieur Le Maire propose :

Autorisation de programme	Crédits de paiement						
	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022	2023
811 000,00 €	15 066,60 €	8 700,87 €	8 121,04 €	23 978,87 €	16 627,33 €	409 505,29 €	329 000,00 €

- **Monsieur Le Maire :** *la précédente autorisation de programme était de 625 000,00 €.*

***Nous avons reçu un courrier de la CALL qui a avancé les fonds et qui nous demandent de modifier cette autorisation de programme à 811 000,00 €.***

***Ce qui fait quand même un différentiel qui n'est pas négligeable. Il est pratiquement de 200 000,00 €.***

***Ne me demandez pas pourquoi, parce que je ne le sais pas.***

*Nous, dans un premier temps, comme ils nous l'ont demandé, nous allons augmenter cette autorisation de programme, mais néanmoins, nous avons pris rendez-vous avec eux le 30 juin pour connaître les tenants et les aboutissants.*

*De toute façon, nous l'inscrivons dans l'autorisation de programme mais ça ne sera pas réglé cette année.*

*Ce sera basculé simplement pour l'année prochaine.*

*L'autorisation qui était à 625 000,00 € passe à 811 000,00 €.*

*Ce qui a été réalisé :*

*\* en 2021 : 16 627,33 €,*

*\* en 2022, cette année : 409 525,29 €, en sachant que l'on a déjà payé dessus 368 000,00 €. C'est ce que nous avons vu au conseil précédent.*

*\* en 2023 : nous mettons 329 000,00 €.*

*Et donc au prochain conseil municipal, celui de septembre, je reviendrai vers vous pour vous dire ce qui ce sera dit réellement avec la CALL.*

*- Monsieur Philippe REPERT : en fonction de ce qu'ils vont te dire, nous aurons l'occasion de récupérer la somme ?*

*- Monsieur Le Maire : une autorisation de programme c'est du prévisionnel. C'est à dire que c'est pour faciliter l'examen du budget surtout pour vous, comme cela, ça nous permet nous, à chaque fois qu'une opération est faite dans cette autorisation de programme de l'inscrire à l'intérieur.*

*Mais là, ça n'a aucun impact sur le budget.*

*Parce que là, de toute façon, nous ne les avons pas provisionné pour cette année.*

*S'il y a une raison valable, bien évidemment, nous paierons. Mais je suis surpris parce que ce qui était au départ défini, c'était une somme qui avoisinait les 600 000,00 €.*

*Et là, nous arrivons à une somme de 811 000,00 €.*

*Je ne comprends pas trop. Ça fait déjà plusieurs fois qu'avec la CALL il y a eu des modifications au niveau des montants, donc, nous avons rendez-vous avec eux et je pense que ça va râler un peu parce que c'est quand même une autorisation de programme qui date depuis 2017, ça fait 5 ans et en 5 ans, les prix n'ont pas augmenté quand même de 200 000,00 €.*

*Là, nous allons vraiment voir avec la CALL parce que là, sincèrement, à aujourd'hui, je suis incapable de vous dire pourquoi ils nous ont augmenté les tarifs de 200 000,00 €.*

*Pas d'objections pour augmenter cette autorisation de programme ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>25</b>		
<b>Noyelles, c'est vous</b>	<b>4</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

**5) AUTORISATION DE PROGRAMME – RACHAT ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal son autorisation de programme pour « rachat Établissement Public Foncier ».

\*Situation au 26 janvier 2022 :

<b>Autorisation de programme</b>	<b>Crédits de paiement</b>			
	<b>2021 réalisé</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
625 000,00 €	12 588,00 €	204 000,00 €	204 000,00 €	204 412,00 €

Il propose d'augmenter le montant de cette autorisation de programme de 179 588,00 €.

Monsieur Le Maire propose :

<b>Autorisation de programme</b>	<b>Crédits de paiement</b>			
	<b>2021 réalisé</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
804 588,00 €	12 588,00 €	347 000,00 €	222 323,00 €	222 677,00 €

*- Monsieur Le Maire : c'est ce que nous avons vu lors du dernier conseil.*

*Lors du dernier conseil, nous vous avons donné les montants et on vous avait dit que dans les montants nous avons rajouté l'Impasse Lheureux et la rue de Courtaigne et Joseph Hajj.*

*C'est pour régulariser ce montant là, de 625 000,00 €, il passe à 804 588,00 €.*

*En sachant qu' :*

*\* en 2022, nous réglerons la somme de 347 000,00 €*

*\* en 2023, la somme de 222 323,00 €*

*\* en 2024, la somme de 222 677,00 €.*

*Pas d'objections ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>25</b>		
<b>Noyelles, c'est vous</b>	<b>4</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

**6) COMPTE DE GESTION 2021 :**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2021 de la trésorerie municipale.

Le comptable public rédige le récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectué au cours du même exercice dans un document appelé compte de gestion.

Le compte de gestion et le Compte-Administratif sont en tous points concordants.

*- Monsieur Le Maire : le compte de gestion doit être obligatoirement voté avant l'examen du compte-administratif.*

*Le compte de gestion c'est le compte du trésorier payeur.*

*Bien évidemment, les comptes du trésorier payeur sont équivalents au compte administratif que nous allons voter dans quelques instants.*

*Nous sommes obligés de le voter avant le compte administratif, ce qui n'est pas trop logique parce que normalement, ça devrait être l'inverse mais c'est comme cela.*

*Pas d'objections pour ce compte de gestion ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>25</b>		
<b>Noyelles, c'est vous</b>	<b>4</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

## **7) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :**

**- Monsieur Le Maire : nous allons passer au point le plus important du conseil municipal qui est l'examen du compte administratif 2021.**

**Je vous rappelle que le compte-administratif, ce sont les résultats définitifs en fonctionnement et en investissement de 2021.**

**Je laisse la parole à Monsieur MAKOWIECKI qui va vous présenter ce compte-administratif.**

**- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : présentation du CA.**

**- Monsieur Le Maire : merci Monsieur MAKOWIECKI pour cette présentation du compte-administratif.**

**Avez-vous des questions, avant que nous passions au vote ?**

**Je laisse la présidence à Monsieur Maurice BERNARD.**

**- Monsieur Maurice BERNARD : nous allons passer au vote du compte-administratif présenté par Monsieur Le Maire et Monsieur MAKOWIECKI.**

**Je demande si des personnes sont pour ?**

**Des personnes qui sont contre ?**

**Non, donc, voté à l'unanimité.**

**Monsieur Le Maire, tout le monde est pour.**

**- Monsieur Le Maire : merci beaucoup, merci à tous les conseillers municipaux que ce soit la majorité ou l'opposition pour la confiance que nous me témoignez et que vous témoignez également à toute l'équipe qui m'entoure.**

**Remercier également les services pour le travail énorme qu'ils fournissent pour l'élaboration de ce budget.**

**Comme vous le savez, depuis des années maintenant, nous essayons d'avoir vraiment une gestion très stricte au niveau de la collectivité, que ce soit en charges à caractère général ou en en charges de personnel.**

**Depuis vraiment maintenant, 5 – 6 années, nous faisons vraiment de gros efforts pour stabiliser le budget et avoir une marge de manœuvre qui est quand même un peu plus importante qu'elle n'était précédemment.**

**Nous allons essayer de continuer sur cette lignée, malgré la conjoncture actuelle qui est vraiment très très difficile.**

**De toute façon, nous allons le voir dans les délibérations suivantes.**

**C'est vrai que l'avenir n'est pas très très rose, notamment, en ce qui concerne les énergies et les fluides, ou là, on se rend compte qu'il y a vraiment une explosion à ce niveau là.**

*Ce sera à nous d'être très vigilants et de prendre les décisions qui s'imposent pour qu'il n'y ait pas trop d'impact en ce qui concerne notre population et surtout en ce qui concerne les services que l'on rend à la population.*

*Parce que bien évidemment, ce que nous allons dépenser d'un côté, il va bien falloir le compenser de l'autre.*

*Ce sera à nous à être très vigilant et savoir comment on peut compenser cette augmentation des fluides.*

*En tout cas, merci à vous pour la confiance que vous nous témoigniez et puis si vous en êtes d'accord, nous allons passer au point suivant qui est l'affectation des résultats de 2021.*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>24</b>		
<b>Noyelles, c'est vous</b>	<b>4</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

#### **8) AFFECTATION DE RÉSULTATS 2021 :**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	+ 586 991,68 €
Résultat antérieur reporté	+ 543 199,48 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+ 1 130 191,61 €</b>
Solde d'exécution investissement n-1	- 646 286,33 €
Solde des restes à réaliser	+ 18 831,92 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>627 454,41 €</b>

Décision d'affectation :

- affectation en réserve investissement : 627 454,41 €
- report en fonctionnement 2022 : 502 736,75 €

*- Monsieur Le Maire : comme vous pouvez le voir, les résultats de l'exercice 2021, a permis d'avoir un excédent de 586 991,68 € et un résultat reporté de 2020, de 543 199,48 €.*

*Ce qui nous donne un résultat à affecter de 1 130 191,61 €.*

*Une partie doit venir équilibrer la section d'investissement car la section d'investissement est toujours négative donc il faut la rééquilibrer pour un montant de 627 454,41 €.*

*Et le reste, je vous demande si vous êtes d'accord de le laisser en section de fonctionnement pour un montant de 502 736,75 €.*

*Tout en sachant que ce report en fonctionnement, bien évidemment à tout moment, nous pouvons le basculer en investissement.*

*Est-ce que vous en êtes d'accord ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

#### **9) DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2022 :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°1 du budget primitif 2022.

**- Fonctionnement :**

**\* Dépenses :**

	CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
A	011	60612	Énergie – électricité	+ 200 000,00 €
		60621	Combustibles	+ 200 000,00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>			<b>+ 400 000,00 €</b>
	65	6541	Créances admises en non-valeur	+ 3 200,00 €
B	<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>			<b>+ 3 200,00 €</b>
	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 4 000,00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 66</b>			<b>+ 4 000,00 €</b>
C	023	023	Virement à la section d'investissement	- 407 200,00 €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>			<b>0</b>

A : Augmentation du prix du gaz et de l'électricité estimée à hauteur de 400 000 € par rapport à la prévision budgétaire

B : Création de crédits relatifs aux créances admises en non valeur et aux intérêts de l'emprunt signé en mai 2022

C : Diminution du virement vers la section d'investissement pour compenser ses augmentations de crédits

D : Diminution dépenses investissements prévues notamment une partie des dépenses relatives au cimetière et les dépenses de la rue Schaffner

E : remboursement du capital de l'emprunt signé en 2022

F : Virement du crédit entre l'opération Berges de la Souchez et rachat EPF.

- **Investissement :**

\* **Recettes :**

	CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
C	021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 407 200,00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 021</b>			<b>- 407 200,00 €</b>

\* **Dépenses :**

	CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
E	16	1641	Emprunts en euros	+ 15 000,00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 16</b>			<b>+ 15 000,00 €</b>
	20	2031	Frais d'études	- 60 000,00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>			<b>- 60 000,00 €</b>
	21	2116	Cimetières	- 20 000,00 €
D		21316	Équipements du cimetière	- 10 000,00 €
		2118	Autres terrains	- 5 000,00 €
		2151	Réseaux de voirie	- 300 000,00 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	- 27 200,00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>			<b>- 362 200,00 €</b>
	201701	201701	Opération d'équipement Parc Canal	- 143 000,00 €
F	202102	202102	Opération d'équipement rachat EPF	+ 143 000,00 €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>			<b>- 407 200,00 €</b>

- Monsieur Le Maire : je vous laisse la parole Monsieur MAKOWIECKI.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : présentation.

- Monsieur Le Maire : pour compléter les informations de Stéphane, concernant la rue Schaffner.

*Nous avons eu des informations au niveau de la CALL.*

*Les travaux seront bien budgétés l'an prochain au niveau de la CALL. Ça va passer au budget 2023 qui sera voté au mois de mars et les travaux devraient logiquement être entrepris au mois de juin au niveau de l'assainissement et nous, nous ferons les travaux de la rue Schaffner dans la foulée.*

*De toute façon, la CALL ne commencera pas tant que ce n'est pas validé.*

*Des questions concernant cette décision modificative ?*

- Monsieur Philippe REPERT : nous n'avons pas de tarifs bloqués au niveau du fournisseur de gaz et d'électricité ?

- Monsieur Le Maire : non, aucun tarif n'est bloqué.

- Monsieur Philippe REPERT : on ne peut pas ?

- Monsieur Le Maire : nous ne pouvons pas. Il y a un marché qui est fait avec DALKIA.

*Comme là, ici, au mois de juin, nous renouvelons le marché, il y a un indice qui est fait et l'indice suit l'évolution que ce soit à la hausse ou à la baisse.*

*Mais il n'y a pas de tarif bloqué.*

*Et puis partir sur un tarif bloqué, c'est pile ou face. Actuellement, ce n'est pas intéressant de partir sur un tarif bloqué.*

*L'énergie est actuellement tellement haute, que tu vas partir sur un tarif bloqué ici, nous allons arriver à des sommes monstrueuses.*

*Et puis, si dans 3-4 ans les tarifs baissent, tu ne pourras plus en profiter.*

*Bloquer sur une durée de 8 ans, comme pour nous, le marché, un tarif bloqué ce n'est pas intéressant.*

- Monsieur Philippe REPERT : nous avons quand même le droit de choisir le fournisseur ?

- Monsieur Le Maire : non, c'est un marché. Il y a eu un appel d'offres qui a été fait. Pour cet appel d'offres, c'est DALKIA qui a répondu et c'était le seul à répondre.

*ENGIE n'a pas répondu.*

*Une société Belge a démarché dans certaines communes mais ils n'ont pas répondu également.*

*Il n'y a que DALKIA qui a répondu.*

*Il y a un marché P1, P2 et P3.*

*\* P1, concerne tout ce qui est paiement des consommations d'énergie,*

*\* P2, concerne la maintenance,*

*\* P3 concerne les investissements, le changement des chaudières.....*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

#### **10) AMORTISSEMENT DE BIENS RENOUVELABLES :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations en date du 11 octobre 1996, du 14 octobre 1998, du 12 juin 2013, du 09 avril 2014, du 16 septembre 2015 et du 28 novembre 2018.

Il informe l'assemblée qu'il s'agit de fixer les durées d'amortissements pour des biens n'apparaissant pas dans les délibérations initiales :

- autres agencements et aménagements de terrains : article 2128 durée 25 ans.

L'amortissement se fera de façon linéaire.

*- Monsieur Le Maire : ce sont des délibérations classiques. Sur la commune, il y a des créations, donc lorsqu'il y a des créations ou des modifications au niveau des structures, il y a toujours des amortissements de matériel à faire.*

*Ici, les amortissements concernent tout ce qui concerne l'ARENA TERRIL TRAIL.*

*Tout ce que nous avons fait là bas, à l'ARENA TERRIL TRAIL, nous devons le basculer dans l'article 2128 pour les amortir.*

*C'est sur une durée de 25 ans. Pas d'objections ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

## 11) DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'utilisation de la DSU 2021 qui sera transmis à Monsieur Le Préfet.

DÉSIGNATION	COÛTS 2021	FINANCEMENT
Centre de loisirs sans hébergement	625 531,61 €	Participation des familles : 46 482,90 € CAF : 208 610,47 €
École de musique	155 300,75 €	Conseil Général : 3 840,00 € Participation des familles : 2 745,00 €
Centre Social Kaléïdo	363 416,67	CAF : 125 475,32 € Subventions : 9 716,00 € Participation des familles : 4 624,20 €
Bibliothèque Audiothèque	342 435,08 €	Participation des familles : 84,69 € Subventions : 7 349,99 €
Centre Culturel	157 632,94 €	Participation des familles : 1 942,00 € CALL : 7 762,00 € Subventions : 1 928,90 €
Multi-accueil Françoise DOLTO	280 193,10 €	Participation des familles : 29 443,77 € CAF : 62 765,71 €
Cantine scolaire	300 806,51 €	Participation des familles : 123 026,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 225 316,66 €</b>	<b>635 796,96 €</b>

\* Montant de la DSU 2021 : 1 117 800,00 €

\* Subvention et participation des familles : 635 796,96 €

\* Reste à la charge de la commune : 482 003,04 €.

***- Monsieur Le Maire : comme vous le savez, c'est une délibération qui est classique.***

***Chaque année comme vous le savez, on perçoit de la dotation de solidarité urbaine.***

***C'est une dotation qui est versée aux communes « les plus pauvres ».***

***Pour l'année 2021, nous avons perçu une dotation de 1 117 800,00 €.***

***Bien évidemment, nous avons des comptes à rendre à l'État sur la manière dont les sommes ont été réparties.***

***Là, vous avez le détail de la répartition, que ce soit au niveau des centres de loisirs, de l'école de musique, du centre social, de la bibliothèque, du centre culturel, du multi-accueil et de la cantine.***

***Le montant total de toutes ces opérations se monte à 2 225 316,66 €, la participation des familles se monte à 635 796,96 € et le reste à charge de la commune s'élève à 482 003,04 €.***

*Pas de questions, concernant cette DSU ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

**12) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ÉCOLE ELEMENTAIRE JEAN-ROSTAND :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'a été déposé un dossier de demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation à une sortie pédagogique pour les enfants de CM2 de l'école élémentaire Jean Rostand pour l'année scolaire 2021/2022.

Il s'agit d'une sortie pédestre à visée historique, lecture élèvement dans le paysage en lien avec le programme d'histoire et la découverte des milieux différents.

Cette sortie concerne les deux classes de CM2, soit 48 élèves et 2 enseignantes nécessaires à l'encadrement.

**Budget prévisionnel :**

**Dépenses**

Dépenses	233,00 €
Activités	0,00 €
Transport aller / retour :	233,00 €
<b><u>Dépenses totales :</u></b>	<b>233,00 €</b>

**Recettes**

<b>Demande de subvention exceptionnelle à la commune à hauteur de 3,85 €/enfant :</b>	<b>185,00 €</b>
Participation des familles de 1,00 €/enfant	48,00 €
Ressources écoles /coopérative	0,00 €
<b><u>Recettes totales :</u></b>	<b>233,00 €</b>

- Monsieur Le Maire : Madame GUEYDON, le point 12.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : nous avons reçu une demande de subvention exceptionnelle pour l'école Jean Rostand pour pouvoir emmener les deux classes de cm2, soit 48 élèves et deux enseignants sur une sortie nature au bois de Maroeuil.

Ils nous demandent une subvention à hauteur de 3,85 € par enfant, soit un total de 185 €.

Si vous en êtes d'accord.

- Monsieur Le Maire : nous en avons déjà passé deux lors du dernier conseil.

Nous avons décidé de ne plus verser comme nous le faisons précédemment une enveloppe aux écoles mais de payer systématiquement une partie des opérations qu'ils mènent avec les enfants.

C'est beaucoup plus clair pour nous, parce qu'au moins, nous savons où partent les subventions que l'on octroie.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

### **13) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TWIRLING CLUB NOYELLOIS :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'association « TWIRLING CLUB NOYELLOIS ».

Un jeune athlète représentera le club lors de la finale nationale 1 en catégorie cadets qui se déroulera à Challan.

Les frais de déplacement et de restauration s'élèvent à 400 €.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer une aide financière d'un montant de 200 €.

- Monsieur Philippe CERF : il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle pour le twirling club Noyellois pour la participation d'un membre au championnat de France qui se s'est déroulé à Challan.

*Le coût du déplacement et de l'hébergement était de 400 €.*

*Nous proposons d'octroyer la somme de 200 €.*

- Monsieur Le Maire : pas d'objections ?

- Monsieur Philippe CERF : juste un petit mot. La Présidente remercie la municipalité pour l'aide financière qu'elle apporte et qui leur est précieuse.

Pour information, leur athlète termine 3ème à ces championnats de France.

- Monsieur Le Maire : c'est bien, elle nous remercie par anticipation.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

#### 14) SUPPRESSION D'UN POSTE AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de supprimer un poste d'agent social principal de 2ème classe (0 au lieu de 1).

En effet, il y a lieu de remplacer ce poste d'agent social principal de 2ème classe par un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe suite à l'obtention d'un concours.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

#### 15) CRÉATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe suite à l'obtention d'un concours d'un agent (1 au lieu de 0).

- Monsieur Le Maire : le point 14 et le point 15 vont ensemble. Suite à un avancement il y a lieu de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe et par conséquent de supprimer le poste actuel qui était un poste d'agent social principal de 2ème classe.

Il s'agit de Valérie WETISCHEK.

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

**16) RECTIFICATION DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire d'agir en lieu et place du Conseil Municipal sur le fondement d'une délégation de pouvoir dans 29 matières limitativement énumérées.

Ainsi, il convient d'ajouter à la délibération du 10 juin 2020 les précisions suivantes (en gras) :

- **Article 2** : de fixer des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, fait l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées **et ceci à hauteur de 10 000 €.**

- **Monsieur Le Maire** : lorsqu'en début de mandat, vous m'avez donné délégation pour fixer les droits de voirie, de stationnement, dépôts temporaires sur les voies, nous n'avions pas fixé le montant maximum.

**On nous demande de rectifier et donc d'indiquer un montant maximum de 10 000 €.**

**C'est vraiment un montant qui est exorbitant. Je ne me vois pas demander un droit de place à la friterie CHANTAL par exemple, de 10 000 €, ou les restaurations un montant de 10 000 €.**

**On est d'accord ? Mais il faut fixer un montant, donc je vous demande si vous en êtes d'accord.**

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

## 17) DÉNOMINATION DU STADE GALLET :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration du stade Gallet se déroulera le 17 septembre 2022.

Il indique à l'assemblée que la dénomination de ce dernier sera : « ANDRE SANNIET », en hommage à Monsieur André SANNIET, ancien Président du club de football durant des années et gérant du café du stade.

*- Monsieur Le Maire : j'ai voulu le passer en conseil municipal pour que tout le monde ait la même information.*

*Le stade Gallet sera inauguré le 17 septembre 2022 et je vous demande l'autorisation de le nommer « stade André SANNIET ».*

*Je pense que tout le monde, les plus anciens, ont bien connus André, ont bien connu l'investissement qu'il a eu au sein de l'USN que ce soit, en tant que joueur mais aussi en tant que dirigeant et je pense que c'est une reconnaissance que nous pouvons lui faire parce que c'est vraiment une figure emblématique de l'USN à Noyelles-sous-Lens.*

*Donc, si vous en êtes d'accord nous inaugurerons ce stade « André SANNIET ».*

*Pas d'objections ?*

*Le boulodrome s'appellera « Henri VILCOT » et le stand de tir ne change pas de dénomination « Joseph LEPSINSKI ».*

*Et la salle devant reste salle « Auguste GALLET ».*

*- Monsieur Philippe CERF : et l'ensemble est le pôle sportif GALLET.*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

## **18) INFORMATIONS ARRÊTES CONTAINERS MÉNAGERS :**

**- Monsieur Le Maire : c'est une information que je voulais vous donner.**

***Vous avez vu dans le précédent Noyelles actus une information concernant les poubelles.***

***Nous pouvons constater qu'il y a de plus en plus de poubelles qui restent sur la voirie.***

***Donc, ça crée énormément de désagréments notamment pour les personnes à mobilité réduite.***

***Que ce soit des personnes qui ont des poussettes ou des handicapés, il y a certains endroits de la commune ou nous sommes obligés d'aller sur la voirie pour pouvoir se déplacer.***

***Dans le dernier Noyelles actus j'ai mis un message en demandant aux administrés de rentrer leurs poubelles.***

***Je pense que les gens, ou ils n'ont pas lu le Noyelles Actus, ou ils s'en moquent complètement.***

***Là, il y a un deuxième article qui va passer dans le Noyelles Actu en informant les gens que dorénavant il y a un arrêté municipal qui a été pris et que les personnes qui laissent leurs poubelles sur le trottoir, systématiquement auront une amende.***

***Nous n'allons pas l'appliquer tout de suite, nous n'allons pas passer tout de suite de l'information à la répression.***

***C'est à dire que là, nous refaisons une information à la population, pendant les vacances je vais demander aux ASVP et aux élus qui le désirent également de faire un tour dans la ville, de regarder les personnes qui ont laissé leurs poubelles sur les trottoirs, on mettra un petit message dans la boîte aux lettres en leur demandant de rentrer mais également s'ils ont un problème pour le faire, de venir nous rencontrer pour que l'on puisse en discuter.***

***Nous de notre côté, nous allons essayer de prendre un rendez-vous avec NICOLLIN pour voir s'il n'y a pas la possibilité, notamment, je pense à la rue Basly ou à la rue de Courtaigne, où là, les trottoirs sont vraiment étroits, voir s'il n'y a pas la possibilité avec eux de faire un ramassage au sac.***

***Ça se fait à Lens.***

***Et après si avec tout cela, il y a toujours des problèmes de poubelles qui restent sur le trottoir et bien là, je demanderai au service technique simplement de les ramasser, de les déposer au service technique et puis il y aura des amendes.***

***Parce que je pense qu'à un moment donné, je veux bien être gentil mais il faut quand même arrêter parce que ça crée quand même une nuisance pour les personnes.***

***L'arrêté municipal c'est simplement pour les amendes.***

***Le reste, c'est une information que nous ferons, nous, à la population.***

***L'objectif est que fin d'année, nous n'ayons plus de poubelles sur la voirie.***

**- Monsieur Philippe REPERT : tu vas régler avec des horaires ?**

- Monsieur Le Maire : oui, là, il y a des horaires qui ont été indiqués dans l'arrêté mais si les gens, mercredi mettent leurs poubelles à 18h00 et que NICOLLIN ramasse à 22h00 le lendemain, ça, ce n'est pas gênant.

*Ce qu'il y a, c'est qu'il ne faut pas que les poubelles restent sur la voie publique.*

- Monsieur Philippe REPERT : on est bien d'accord. Parce qu'il y a des gens qui travaillent et qui déposent leurs poubelles au soir.

*NICOLLIN n'a pas toujours les mêmes horaires de passage, ils n'ont pas toujours le même circuit.*

- Monsieur Le Maire : oui, mais dans l'arrêté nous sommes obligés d'indiquer un horaire.

- Monsieur Maurice BERNARD : je signale quand même que lorsqu'il y a une poubelle qui est attribuée, sur chaque poubelle, il y a un numéro.

*Ce numéro est attribué à votre nom.*

*C'est à dire que vous ne pouvez pas tricher en disant que c'est la poubelle du voisin et pas la votre.*

*De toute façon, avec le numéro nous pouvons retrouver le propriétaire de la poubelle.*

*Il faut le savoir.*

- Monsieur Le Maire : là, il n'y a pas lieu de voter, vu que c'est une information.

*Par contre, si vous en êtes d'accord, j'ai deux points à rajouter.*

*Deux points qui sont quand même urgents.*

*Le premier concerne l'écoquartier.*

#### 19) FLANDRE OPALE HABITAT – ACQUISITION FONCIÈRE – PROJET SITE ECOQUARTIER DU MARAIS :

- Monsieur Le Maire : lorsque nous avons passé une délibération pour fixer le montant de la vente des terrains qui était à 601 722,00 € H.T., le service des domaines a oublié d'intégrer une parcelle à l'intérieur de la convention.

*Je vous demande simplement de rajouter la parcelle AL217 d'une superficie de 1 919 m<sup>2</sup>.*

*Ils ont compté la parcelle dans le prix mais ils ont oublié de l'intégrer dans la convention.*

*Donc, ça pose quand même problème pour la vente.*

*Il faut le rajouter comme ça va se faire ici en juin.*

*C'est pour cela que je vous le passe maintenant.*

*Pas d'objections ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

**20) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – RUNNING CLUB NOYELLOIS :**

*- Monsieur Le Maire : et la deuxième, concerne le **RUNNING**.*

*Concernant la subvention exceptionnelle.*

*Chaque année nous versons une subvention exceptionnelle au **RUNNING** d'un montant de 5 000 € pour la manifestation du trail en nocturne.*

*Là, ils nous ont envoyé le courrier il y a deux jours nous demandant si nous étions OK pour leur verser une subvention d'un montant de 5 000 €.*

*Pourquoi la passer maintenant et pas attendre le mois de septembre ? Parce que la manifestation a lieu au mois d'octobre et bien évidemment ils ont des dépenses à engager.*

*Si vous en êtes d'accord, pour accepter cette subvention d'un montant de 5 000 € que l'on verse habituellement au **RUNNING**.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

*- Monsieur Philippe REPERT : tu en as oublié une 3ème.*

*Concernant les tarifs pour le centre.*

- Monsieur Le Maire : ah non, ça, c'est une décision.

Elle a été prise, nous la verrons apparaître lors du prochain conseil municipal en septembre.

Mais elle est applicable. Elle ne pouvait pas être intégrée à cet ordre du jour parce qu'il faut que l'acte revienne de la préfecture.

Mais c'est acté, il n'y a aucun problème.

De toute façon, je pense que le problème a été résolu ?

- Monsieur Philippe REPERT : oui, oui.

- Monsieur Le Maire : ça a été vu avec les services.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : j'ai une demande de subvention pour la classe de Madame BOURSE-MONFILS de l'école primaire Jean Rostand.

### 21) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ÉCOLE ELEMENTAIRE JEAN-ROSTAND – CLASSE DE CE1 :

L'équipe enseignante a décidé d'organiser une sortie au zoo de Lille, le 27 juin 2022.

La thématique des animaux sauvages a été travaillée toute l'année scolaire au travers la lecture, vocabulaire par le biais de recherches et d'exposés et ont travailler la découverte d'espèces autour de l'axe questionner le monde du vivant – arts visuels

Cette sortie au pour but de voir réellement les animaux présentés et étudiés toute l'année et de conclure l'année scolaire avec une sortie éducative et ludique.

Elle concerne, les deux classes de CE1 soit 44 élèves et les adultes nécessaires à l'encadrement (2 enseignantes)

Budget prévisionnel

#### Dépenses

Activités entrée Zoo 2,00 euros/enfant	88,00 euros
Transport aller / retour	288,00 euros

**Dépenses totales** **376,00 euros**

#### Recettes

Demande de subvention exceptionnelle à la commune à hauteur de 4 €/enfant	176 euros
---	-----------

Participations des famille 4,50 €/enfant	198,00 euros
Ressources écoles / coopérative	2,00 euros

**Recettes totales** **376,00 euros**

La commission a validé le projet en fixant la participation à 4euros/enfant soit **176 euros**, au titre de l'année 2021/2022.

Cette subvention exceptionnelle sera versée sur le compte de l'école.

- ***Monsieur Le Maire*** : si vous en êtes d'accord, nous avons une demande de subvention de l'école Jean Rostand, de Madame BOURSE-MONFILS, qui emmène 44 enfants au zoo de Lille.

***Le montant total de l'opération s'élève à 376 € et ils nous demandent une participation à hauteur de 176,00 €.***

***Pas d'objections ?***

***Quels sont ceux qui sont pour ?***

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>25</b>		
<b>Noyelles, c'est vous</b>	<b>4</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

***L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une très bonne soirée et également de très très bonnes vacances à toutes et à tous.***